

## NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 3 novembre 2021

---

Le Conseil communal arrête comme suit l'ordre du jour des assemblées primaire et bourgeoise qui se dérouleront le lundi 6 décembre prochain dès 19h30, au théâtre du Baladin

### Ordre du jour de l'assemblée primaire :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2022, du plan quadriennal 2022-2025 et des décisions fiscales pour la Municipalité
3. Approbation du budget 2022 de la Municipalité
4. Approbation du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables
5. Divers

### Ordre du jour de l'assemblée bourgeoise :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2022 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2022 de la Bourgeoisie
4. Divers

Ces assemblées se dérouleront dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Le Conseil communal a validé les modalités de reprise de la gestion financière de l'aide sociale consignées dans la convention relative à la gestion de l'aide sociale entre le Centre Médico-Social Régional de Sion — Hérens — Conthey et la Commune de Savièse, effective dès le 1er janvier 2022.

Le Conseil communal adjuge à la société Von Roll l'entretien de bornes hydrantes sises sur le territoire de notre commune.

La société des Fifres et Tambours Saviésans a annoncé organiser du 29 juin au 2 juillet 2023 la 28ème Fête Fédérale des Fifres et Tambours.

Le Conseil communal a validé le logo "LA COBLA" définissant l'identité visuelle des animations, activités de l'animateur socioculturel.

Le Conseil communal a été d'avis de conserver la tradition pour les vœux de l'An prononcés comme d'ordinaire le 1er janvier et sous sa forme habituelle : sermon, balcon, bouillon.